Quarante-cinquième année. — N° 60 (EDITION DU MATIN) JEUDI 1er MARS 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements frontières : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix ; 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattenou, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 40, rue de la Madeleine. — A Montreux, chez M. Henri Lennon, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CAPITULATION DU GÉNÉRAL CRONJE

LES SUCCÈS DES ANGLAIS

Il est dans la vie des nations, des moments solennels, des heures décisives, où les destinées de tout un peuple dépendent du moindre événement, de la moindre contingence. Pour le Transvaal et pour l'Etat libre d'Orange, c'est aujourd'hui le cas. Après la capitulation de Cronje et de ses vaillants compagnons d'armes, le sort des deux républiques boërs va peut-être se décider sur les hauteurs environnant Ladysmith.

Si les troupes du général sir Redvers Buller sont refoulées pour la quatrième fois sur la Tugela, et si la garnison de la ville assiégée est finalement obligée de se rendre, la victoire de Joubert compensera l'échec des Orangistes à Paardeberg, mais, dans le cas contraire, qu'adviendra-t-il des commandos de Joubert et de Botha s'ils ne l'emportent pas dans le grand duel militaire engagé avec la colonne de secours ? Expulsés du Natal et ne pouvant tenir tête aux Anglais dans l'Etat libre, pourraient-ils continuer la lutte au-delà du Vaal ?

Mais n'anticipons pas sur les événements et envisageons la situation qui est faite aux Boërs depuis la capture du laager de Paardeberg. Il n'y a pas à le nier, les Anglais viennent de remporter deux importants succès à huit jours d'intervalle. En délivrant Kimberley, en coupant la retraite aux troupes boërs de Magersfontein, le généralissime lord Roberts a atteint son double objectif.

Désormais plus rien n'arrête sa marche sur Bloemfontein, car ce ne sont pas les quelques milliers d'hommes détachés des camps boërs établis devant Ladysmith qui pourront, en plaine, barrer la route à tout un corps d'armée. Les Anglais ont donc raison de se réjouir et de tresser des couronnes au vieux soldat qui a été l'organisateur de leurs premières victoires.

Après l'invasion de cinq ou six de leurs territoires, après la prise de plusieurs villes importantes et après les défaites subies à Stormberg, à Magersfontein, à Colenso, à Spioenskop et à Vaalkrantz, on comprend que les Anglais poussent des cris d'allégresse comme si la fortune des armes devait toujours leur être favorable et comme si la victoire, changeant de camp, devait les accompagner jusqu'à Prétoria.

Tandis que les Anglais poussent des cris de triomphe, tandis que les Londoniens paveisent et illuminent leurs demeures, que font les Boërs et quel est leur état d'âme? Sans doute la capitulation de Cronje avec toutes ses troupes causera une certaine émotion à Bloemfontein et à Prétoria. On plaindra le sort du héros qui a dû se rendre après une résistance magnifique, une résistance qui a fait éprouver un petit frisson d'enthousiasme aux gens les plus blasés.

On regrettera aussi la perte du petit corps d'armée de l'ouest qui avait tenu si longtemps en échec les troupes du général lord Methuen et immobilisé pendant toute une semaine les troupes du généralissime Robert. On le regrettera d'autant plus que l'effectif de l'armée boër, relativement peu élevé, est désormais diminué de cinq ou six mille combattants. Seulement ce serait une erreur de croire que la capitulation de Cronje produira l'effet d'un désastre irréparable.

En même temps qu'une grande endurance les Boërs ont une grande force de caractère, et ce n'est pas un échec comme celui de Paardeberg qui les démoralisera. Pendant la longue lutte qu'ils ont eu à soutenir contre les Cafres dans la seconde moitié du siècle — ils craignent plus les Cafres que les Anglais — ils ne se sont jamais découragés malgré tous les revers essuyés par eux-mêmes. Ils ont toujours eu foi en eux et en Dieu, et cette foi constitue leur principale force.

Informations

Le caricaturiste Willette et le duc d'Orléans

Paris, 27 février. — On sait que les Anglais reprochent vivement au duc d'Orléans, d'avoir félicité le caricaturiste Willette pour ses dessins *Vla les English*, dans le *Rire*.

Un des représentants du duc d'Orléans, interviewé, en l'absence de celui-ci, a nettement démenti que le prince ait adressé des félicitations à Willette.

Cependant une dépêche de Londres annonce que le *Morning Post* publie, ce matin, le texte qu'elle dit être celui de la lettre écrite par le duc d'Orléans à Willette, à la suite d'un numéro du *Rire* au mois de décembre dernier. Voici cette lettre :

« Monsieur, je n'ai pas le plaisir de vous connaître, et j'ignore quelles peuvent être vos opinions politiques. Je tiens pourtant à vous adresser mes plus vives félicitations pour le numéro du *Rire* « Vla les English ! »

» Vos dessins valent des coups de sabre et vous avez marqué au front l'ennemi héréditaire de la France.

» En admirant la vigueur de votre crayon qui traduisait si bien la hauteur de votre pensée, j'ai compris, moi, fils de France et héritier des rois qui ont combattu durant des siècles les Anglais, que c'est un cœur vraiment français qui bat dans votre poitrine, et c'est pour cela que je vous serre la main en vous disant : Merci.

» Votre affectionné. » PHILIPPE. »

Le parti royaliste

Un rédacteur de l'*Echo de Paris* a eu une entrevue avec M. de Lur-Saluces à Bruxelles.

M. de Lur-Saluces a déclaré qu'il n'avait pris aucun parti pour retour. Il a affirmé que M. Marcel Habert n'avait jamais comploté avec les royalistes ; mais il a exprimé l'espoir que le patriotisme même de M. Marcel Habert et de M. Paul Déroulède leur ferait tôt ou tard un devoir de se rapprocher de ceux-ci.

Il a ajouté que le parti royaliste continuerait ouvertement et énergiquement la lutte, avec le ferme espoir de triompher, car il résume les aspirations de tous les mécontents, qu'ils se disent nationalistes, catholiques, ligueurs ou antisémites.

Les vicaires généraux d'Aix

Le *Figaro* publie une protestation des vicaires généraux d'Aix contre l'attitude hostile à Mgr Gouthe-Soulard que leur avait prêtée un journal, sur la foi d'un correspondant mécontent.

Les vicaires font le plus vif éloge des sentiments paternels de l'archevêque à leur égard.

Incendie d'une filature dans les Vosges

Saint-Dié, 27 février. — Un incendie a détruit hier la filature Celiot, à Plainfaing. Il n'y a en aucun accident. Cent quatre-vingts ouvriers sont sans travail.

Courses d'Auteuil

Paris, 27 février. — Prix du Glacis : 1er Circé ; 2e, Mando ; 3e, Frond. — Prix de Dangu : 1er, Melibée ; 2e, Ambulant ; 3e, Mulledate. — Prix de la Ferme : 1er, Le Plantis ; 2e, Gentis ; 3e, Collet. — Prix Betty : 1er, Orizaba ; 2e, Radès ; 3e, Times. — Prix Silversmith : 1er, Le Guide ; 2e, Roi Jean ; 3e, Newcastle. — Prix des Tribunes : 1er, Cisimir ; 2e, Royal Oak ; 3e, Myosotis.

La France au Maroc

Londres, 27 février. — Une dépêche de Mogador au *Morning Leader* annonce qu'une colonne française a occupé Tafilet.

Cession de possessions hollandaises aux Etats-Unis

Londres, 27 février. — Le correspondant du *Morning Post* à Bruxelles se dit informé que la Hollande consentirait à vendre aux Etats-Unis ses possessions des Petites Antilles, à savoir : les îles Saint-Eustache et Saba et la moitié de l'île Saint-Martin, dont l'autre moitié appartient à la France.

L'influenza à Londres

L'influenza à Londres sévit très fortement et le chiffre des décès a beaucoup augmenté.

VOIR les Nouvelles de la Dernière Heure à la — Page 3 —

CHOSES ET AUTRES

Adieux à Londres :

— Pleurez pas... mes Kitty... tout le monde ne meurt pas... voyons... puisque je vous promets de me faire faire le plus tôt possible prisonnier.

***

Le colonel X... est laconique.

Quelqu'un lui demande si le docteur Y... soigne bien l'influenza.

— Fait'ment, répond-il. J'ai guéri mon ordonnance avec la sienne.

UNE ÉTRANGE AVENTURE

Cholet, 27 février. — Il y a un an, l'instituteur du Pin-en-Mauges, M. Moriceau, disparaissait avec un de ses élèves, le jeune Eugène Papin, âgé de onze ans. Nous avons signalé alors cette disparition.

La gendarmerie avait ouvert une enquête, mais sans résultat, et cette mystérieuse affaire avait causé une profonde émotion dans le pays.

Moriceau avait quitté le Pin le 13 février 1899 avec le jeune Papin, en disant à la famille qu'il allait faire une visite à son collègue de Nenvy et qu'il rentrerait le soir même. Mais, arrivé à Nenvy, il était allé chez un nommé Rochard, à qui il avait demandé de le conduire à la gare de Saint-Georges. Chemin faisant, il avait même fait de la réclame auprès de son conducteur pour l'engager à faire participer ses enfants à l'œuvre de la Dotation de la Jeunesse dont il était lui-même l'agent dans la région, et il avait, de la sorte, encaissé 72 francs que lui avait, sans défiance, remis M. Rochard.

Depuis, on n'avait plus entendu parler de lui ni de son petit élève.

Or, ces jours derniers, au moment où l'on s'y attendait le moins, l'instituteur a, enfin, donné signe de vie. On a reçu de lui une dépêche, datée de Paris, annonçant que l'enfant disparu allait être rendu à sa famille. Et, avant-hier, en effet, Eugène Papin a été ramené au Pin par une femme inconnue.

Quand à Moriceau, l'instituteur, on ignore plus que jamais où il se trouve.

LA RAISON DES TROUBLES A LA MARTINIQUE

Paris, 27 février. — Une personne qui a reçu de la Martinique une correspondance fort intéressante veut bien la communiquer à l'*Eclair* qui la publie :

Deux lettres datées du 10 et du 11 février donnent la physionomie exacte des événements. Cette criminelle insurrection aurait une origine exclusivement politique. Le parti qui a été battu aux dernières élections et qui est le parti gouvernemental, ne se console pas de son échec : il s'agite désespérément pour reconquérir une situation qui, avec les mœurs particulières aux colonies, est toujours plus qu'une situation morale. C'est sur l'élément noir que s'appuyait le parti vaincu : c'est encore à l'élément noir qu'il s'est adressé.

Le soulèvement s'est fait à la faveur du bruit ridicule d'une subvention donnée par la reine Victoria au sénateur Knight pour être distribuée aux noirs, subvention dont les blancs refusaient de se dessaisir. Qui a mis ce bruit en circulation? Qui lui a donné une autorité funeste en le laissant s'accréditer?

Les lettres disent comment la collision s'est produite. Quand les soldats ont tiré, ils étaient en danger de mort; les fusils sont partis tout seuls.

Cette répression a été la douloureuse conséquence, non d'une grève, mais d'un soulèvement dont nous voulons espérer que l'enquête, ouverte en ce moment, révélera tous les dessous. Il y a là, au point de vue de l'avenir de notre colonie, des responsabilités graves et qu'il faut dégager.

Paris, 27 février. — M. Denis Guibert adresse à M. Jaurès une lettre que reproduit la *Petite République* et dans laquelle contrairement à l'opinion émise par l'ancien député socialiste, il affirme que la responsabilité des événements de la Martinique incombe uniquement à la mauvaise administration de la colonie.

L'AFFAIRE DES VIANDES CONTAMINÉES

Une entreprise d'empoisonnement public

Paris, 27 février. — On sait qu'une enquête est ouverte, en ce moment, contre certains marchands bouchers qui approvisionnaient les marchés suburbains de viandes contaminées.

L'affaire est plus grave encore qu'on ne l'avait prévu d'abord, et l'enquête menée par le service sanitaire de la boucherie a établi l'existence d'une bande de commerçants sans scrupules, qui, de Paris, achètent dans l'ouest et dans l'est tous les animaux malades et les font abattre dans diverses communes de Seine-et-Oise.

L'instruction de cette affaire a été confiée par le parquet de la Seine à M. Bastide, juge d'instruction, tout au moins en ce qui concerne la région est de Paris.

Ce magistrat connaît les noms de plusieurs des coupables.

C'est sur le marché d'Ivry qu'a été dressé le procès-verbal qui a mis sur la piste des coupables.

A l'heure actuelle, on a la certitude que les bestiaux contaminés arrivaient non seulement des provinces de l'est, mais même de la frontière allemande.

Plusieurs gares du réseau de l'Est servaient de points d'arrivée aux envois des abatteurs et dans le nombre était celle d'Emersinville-Pouthault (Seine-et-Marne), sur la ligne de Provins à Paris.

De là, les bêtes mourant de fièvre et se tenant à peine debout, étaient conduites à pied dans une localité de Seine-et-Oise peu éloignée d'Emersinville, et abattues séance tenante dans des cabanes situées au fond d'une ancienne carrière. C'est de là que, mystérieusement, la nuit venue, la viande était expédiée chez les bouchers qui devaient, le lendemain, la vendre sur les marchés suburbains.

LES PÈRES ASSOMPTIONNISTES

EN APPEL

DEUXIÈME AUDIENCE

Paris, 27 février. — L'audience est ouverte à midi.

Au début de l'audience, le président donne la parole à Me Bazire, qui annonce que Me de Bellomayre, défenseur comme lui, des Pères Assomptionnistes, est malade.

Le président dit alors que les débats seront renvoyés à huitaine, si c'est nécessaire, pour entendre sa plaidoirie, et que la présente audience sera consacrée à l'audition de Me Bazire et de l'avocat général.

Plaidoirie de Me Bazire

Me Bazire, un des défenseurs, prend la parole. L'honorable avocat commence par protester contre la prétention de la prévention qui tend à faire croire que tous les Pères sont solidaires de quelques-uns qui se sont occupés de politique.

La seule solidarité qui existe entre eux vient de ce qu'ils suivent la même règle religieuse et qu'ils portent le même costume; mais dans leurs actes politiques, cela est bien établi par les débats, ils sont maîtres de leurs agissements individuels.

Sur quatre cents religieux, trois ou quatre se sont jetés dans la mêlée.

Donc admettre la prétention de la prévention serait monstrueux.

Voilà des hommes qui ne se sont consacrés qu'à leur mission religieuse, qu'à des œuvres pieuses et pour quatre pères qui individuellement se sont occupés de politique vous les sacrifieriez ?

Me Bazire manifeste l'étonnement qu'il a éprouvé en entendant le jugement de la neuvième chambre qui faisait de la vie commune, qui devait être une circonstance absolvante, une circonstance aggravante.

Le défenseur examine l'esprit de la loi de 1834 et la portée de l'article 291.

Il fallait que M. Waldeck-Rousseau arrive au pouvoir pour qu'il nous soit donné de voir appliquer cet article à une catégorie d'hommes pour lesquels il n'avait pas été fait.

Me Bazire expose dans quel esprit fut fait la loi de 1834. Il prouve que pendant toute la période du règne de Louis-Philippe, les ministres de la justice qui se succédèrent en interprétèrent l'esprit dans un sens tout différent.

Me Bazire espère que la Cour ne confirmera pas le jugement de 1re instance. Elle briserait le cœur de gens qui travaillent à la gloire de la patrie.

L'avocat général prend la parole.

— Je crains bien pour les Pères, déclare-t-il, la confirmation pure et simple du premier jugement.

Depuis cinquante ans les Pères Assomptionnistes n'ont pu parvenir à faire approuver leur constitution.

Ils sont trente dans la maison de la rue François Ier. C'est cette fraction que poursuit le gouvernement.

Le réquisitoire

L'avocat général examine les ressources des Pères, leur provenance, les dons qu'ils reçoivent; il fait l'inventaire de leurs biens fonciers.

— Je ne veux pas envenimer le débat, dit-il, et je m'abstiendrai de lire certains documents que j'ai entre les mains.

Il réédite cependant une partie des assertions de M. Bulot. C'est ainsi qu'il parle de la somme que l'on aurait trouvée dans le coffre-fort du Père Hippolyte.

— Le but poursuivi par les Pères, s'écrie l'avocat général, est bien un but politique : c'est la création d'un Etat dans l'Etat !

M. Jambois prétend en voir la preuve dans les lettres du Père Picard, trouvées lors des perquisitions et dont il donne lecture.

D'après eux, quelques Pères seulement se sont occupés de politique et l'article 291 ne leur est pas applicable.

L'avocat général s'efforce de justifier la prévention en droit. Pour cela, il reprend les textes invoqués déjà par M. Bulot.

Il examine les discours qui furent prononcés lors de la discussion de la loi de 1834.

Un de ces discours, celui de M. Roger (un des pères de la loi de 1885) va à l'encontre de la thèse que soutient l'avocat général ; celui-ci s'en aperçoit un peu tard et les magistrats sourient.

M. Jambois lit ensuite le discours prononcé à la même occasion et cite l'opinion de M. Thiers.

Il cite également l'opinion de M. Cazot lors de l'exécution des décrets en 1881 qui déclara à cette époque que l'article 291 était applicable aux Congrégations.

M. Jambois parle aussi des arrêts du tribunal des conflits prononcés en 1881 lors de l'exécution des décrets.

L'avocat général prétend que les consultations de Rousse et de Demolombe n'ont aucune valeur; ces consultations n'ont été faites que dans un but politique.

Le dernier paragraphe de l'article 291 contrecarre la thèse que soutient le ministère public; mais M. Jambois déclare que ce paragraphe est absurde et que l'on ne doit pas en tenir compte.

— « Si vous rendiez, fit-il, un arrêt conforme aux vœux des Assomptionnistes, vous proclameriez le droit des congrégations de s'occuper de politique demain sur tous les points du territoire.

» Vous verriez les congrégations existantes suivre l'exemple des religieux qui sont devant vous. »

L'avocat général ajoute que dans le cas contraire l'arrêt de la Cour permettrait ultérieurement au gouvernement de poursuivre selon son bon plaisir les congrégations qui s'occuperont de questions politiques ou littéraires.

Me Jambois, à la fin de son réquisitoire, insiste surtout sur les œuvres politiques des Pères Assomptionnistes.

« Le gouvernement, dit-en terminant l'organe du ministère public, a trouvé que cette société était dangereuse.

— » Vous direz aux Pères que vous êtes avec eux lorsqu'ils vont en Orient faire courber les fronts devant le drapeau de la France. Mais vous direz que vous ne les suivez pas dans leurs agissements politiques.

» Le jugement se suffit à lui-même. Je vous demande seulement une modification en ce qui concerne les circonstances atténuantes.

» Vous ne les accorderez pas, à cause de la tolérance dont ils ont joui jusqu'à présent, comme l'a fait le jugement de première instance, mais à cause de leur grande personnalité, de leurs œuvres et particulièrement de celle dont je viens de parler. » (Long mouvement.)

L'audience est suspendue à 2 heures.

Réplique de Me Delepouve

A la reprise de l'audience, Me Delepouve réplique à l'avocat général.

— Le ministère public, dit-il, n'a pas caché que les poursuites actuelles étaient l'œuvre du gouvernement lui-même.

Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'elles avaient été entreprises pour plaire aux révolutionnaires.

Ainsi, l'on veut frapper d'ostracisme tout une catégorie de citoyens.

L'avocat général n'a pas dit non plus que la loi de 1834 avait été faite contre ces mêmes sectes révolutionnaires, qui constituaient à cette époque un danger permanent. Jamais le législateur d'alors n'a songé à frapper les congrégations ni à empêcher la vie commune.

Il n'est pas un des termes de cette loi qui ne dise clairement l'idée qui en inspira les auteurs.

L'honorable défenseur fait un parallèle entre l'action qu'on peut plus digne d'éloges des Congrégations qui poursuivent un but sublime et l'action dissolvante et démoralisatrice des sociétés secrètes contre lesquelles fut dirigée la loi de 1834.

Il revendique pour les religieux le droit de s'occuper individuellement de politique, de littérature.

En agissant ainsi, dit-il, ils ne font qu'user de leur liberté de citoyens.

— Leur contester ce droit, M. l'Avocat général, ce serait fouler aux pieds tous les droits, toutes les libertés !

Me Delepouve dit qu'il ne s'explique pas les reproches adressés par le ministère public aux religieux au sujet de leurs chapitres, de leurs retraites.

— « Mais tout cela, dit-il, fait partie de l'existence religieuse des congrégations.

» En ce qui touche au Congrès, ce sont des réunions en dehors des associations religieuses ; ce ne sont pas des Congrès d'Assomptionnistes; ce sont des Congrès organisés par des amis laïques ou autres, des Assomptionnistes.

» Vous avez dit que les Pères étaient hostiles aux idées de la Révolution, aux idées de progrès.

» Ce que veulent les Pères, c'est simplement lutter contre les idées subversives qui menacent d'engloutir tout ce qui est grand, tout ce qui est beau dans notre pays.

» Il n'y a que deux grands partis dans notre pays : celui qui veut conserver la foi de nos pères, et celui qui veut la détruire. » (Sensation).

Plaidoirie de Me Reverdy

Me Reverdy prend ensuite la parole.

Il aurait, dit-il, voulu voir l'avocat général établir pour chacun des prévenus la prévention. Il n'en a rien fait. Il a été hypnotisé par le mot « *Congrégation* » et il n'a requis que contre la « Congrégation ».

Si M. l'avocat général, poursuit Me Reverdy, avait requis individuellement contre chacun des prévenus, il eut certainement abandonné la prévention en ce qui concerne le Père Joseph Maubon, qu'il défend, car le Père Maubon n'était même pas en France lorsque les poursuites ont été commencées ; ce Père, qui est missionnaire, se trouvait à Roustchouk.

» Ce que je viens de faire pour l'individualité du Père Maubon, l'avocat général eût dû le faire pour chacun des prévenus.

» L'avocat général n'a pas non plus parlé individuellement des maisons de France. Aucune de ces maisons ne contient plus de vingt personnes. Dans quelques-unes, il n'y a même qu'un seul religieux. Comment procédera le gouvernement pour les dissoudre ? »

Me Reverdy espère que le Père Maudon sera acquitté et qu'il pourra reprendre paisiblement l'œuvre sublime à laquelle il a voué son existence. (Mouvement prolongé).

Après cette plaidoirie, la cour renvoie l'affaire à huitaine pour la plaidoirie de Me Bellomayre, et le prononcé de l'arrêt.

LES GRÈVES

A CARMAUX

Carmaux, 27 février. — M. Viviani est arrivé ce matin à 11 heures 20. La musique municipale l'attendait à la gare et elle a pris la tête du cortège, en jouant l'*Internationale*. M. Viviani était accompagné de MM. Turot et Roche, et des membres du comité de la grève.

Le cortège était formé d'une centaine d'enfants, de deux cents femmes et de cinq cents grévistes au maximum.

Avenue de la Gare, de violents coups de sifflets et de nombreux cris « Hou, hou ! » partirent des fenêtres de certaines maisons habitées par les ouvriers verriers.

Le cortège a parcouru sans autre incident aux sons de l'*Internationale* les principales rues de la ville et s'est dispersé à la Chambre syndicale.

— Par suite de l'accident arrivé hier à M. Philut, préfet d'Albi, le secrétaire général de la préfecture seul s'est rendu aujourd'hui à Carmaux.

Carmaux, 27 février. — Immédiatement après l'arrivée de M. Viviani, une réunion a été tenue au cours de laquelle M. Turot a communiqué à l'assemblée le texte de deux lettres, l'une adressée au président du conseil d'administration de la compagnie de Carmaux, énumérant les revendications que les ouvriers grévistes entendent maintenir. Ces revendications sont notamment la journée de 4 fr. pour les rouleurs de 23 ans non promus dans la catégorie supérieure; l'occupation des terrassiers, même en cas d'intempéries, la journée des grilleurs portée à 2 francs; l'embauchage des fils des mineurs sans distinction d'école, ni d'opinions des parents.

La deuxième lettre est adressée à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, pour le prier d'intervenir en qualité d'arbitre.

Les mineurs s'engagent d'avance à s'incliner devant la sentence que rendra M. Waldeck-Rousseau.

L'assemblée a voté l'envoi des deux lettres par acclamations.

A LIMOGES

Limoges, 27 février. — A la suite d'une intervention de M. Labussière, député, maire de Limoges, la grève des employés de tramways est terminée. Les grévistes ont réduit à cinq francs l'augmentation mensuelle réclamée par les conducteurs et les receveurs. La compagnie a accordé alors cette augmentation, déclarant toutefois que les primes n'interviendront pas dans la détermination du salaire.

Aujourd'hui toutes les voitures circulent. Le personnel est au complet.

LA LIGUE DE L'INDUSTRIE

et du Commerce

Paris, 27 février. — La Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail de l'industrie et du commerce avait organisé hier à l'hôtel des sociétés savantes une réunion des plus importantes.

Cent soixante et onze groupes industriels ou commerciaux de Paris et des départements s'étaient fait représenter ou avaient envoyé leur adhésion.

M. Christophle, président du groupe central de la Ligue, a dirigé les travaux assisté de MM. Destrégnie, de Tours; Wicart, de Roubaix ; Coudon, de Limoges ; Boissard, de Valenciennes ; Ségand, d'Arras, secrétaire et Lambinel, de Bordeaux. M. Deraet-Rodenbach représentait l'Union commerciale de Lille.

Assistaient également à la réunion M. Georges Berry, président du groupe parlementaire de l'industrie et du commerce, MM. Millevoye, Coache et Rogez, députés, membres du groupe.

La réunion a été consacrée à l'étude de la question des sociétés coopératives de consommation et à la loi sur les patentes.

Tous les délégués se sont sur ce dernier point prononcés en faveur d'une répartition plus équitable de l'impôt sur les patentes, qui, disent-ils, pèse lourdement et grève dans des conditions anormales le petit commerce.

La classification en vingt-quatre catégories au lieu de seize, bien que ne leur donnant pas pleine satisfaction, serait favorablement accueillie par eux.

Un ordre du jour est voté par lequel la Ligue syndicale déclare maintenir toutes les revendications réclamées dans les congrès précédents et s'en remet au groupe industriel et commercial de la Chambre des députés pour la conduite à suivre au moment où la loi sur les patentes reviendra du Sénat.

Les délégués ont en outre décidé de convoquer un congrès national qui se tiendrait à Paris, du 25 août au 10 septembre prochain.

Les membres de la Ligue se sont réunis le soir en un banquet qui a eu lieu à la salle Charras.

Au dehors, de nombreux discours qui été prononcés, notamment par M. Georges Berry, député ; M. Christophle, président de la Ligue; MM. Millevoye, Giron et Rogez, députés ; MM. Vincent, de Roubaix; Boissart, de Valenciennes ; M. Marguery, le restaurateur bien connu, etc., etc.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

LA CAPITULATION DU GÉNÉRAL CRONJE

et de son armée

CRONJE PRISONNIER

Londres, 27 février. — Le War-Office communique la dépêche officielle suivante :

Le maréchal Roberts télégraphie de Paardeberg, le 27 février, à 7 h. 45 du matin :

« Le général Cronje a capitulé ce matin, au point du jour, sans conditions.

» Le général Cronje est maintenant prisonnier dans mon camp. L'effectif de ses troupes sera communiqué ultérieurement.

« J'espère que le gouvernement de Sa Majesté considérera cet événement comme satisfaisant, se produisant, comme il le fait, le jour de l'anniversaire de Majuba-Hill. »

L'émotion à Londres

La nouvelle si impatiemment attendue et que tout le monde sentait dans l'air depuis plusieurs jours, s'est répandue dans la ville comme une traînée de poudre.

Quelques minutes après que l'événement eût été annoncé par le War Office, les camelots parcouraient déjà les rues en brandissant en l'air les journaux que tout le monde s'arrachait. Rien ne peut dépeindre les scènes d'enthousiasme dont les bords de *Pall Mall* et les couloirs du War Office ont été les témoins.

A Mansion House, où la nouvelle a été affichée, la foule a poussé des hourras frénétiques, criant « Bravo, Roberts ! » et « Majuba ! » L'événement empruntait, en effet, une signification spéciale à ce fait, qu'il se produit le jour anniversaire de Majuba. Aussi, la joie est-elle intense, et on oublie tous les revers du passé et toutes les difficultés futures, pour ne songer qu'au succès présent.

Cependant les détracteurs de la guerre, et ils sont nombreux, gardent une réserve absolue et critiquent même la dernière phrase du télégramme officiel. Le gouvernement, disent-ils, n'a pas de raison d'exprimer sa satisfaction pour un événement qui devait forcément se produire.

Les Boërs qui se battaient dans les proportions de un contre dix devaient fatalement succomber. Le général Cronje, en effet, au moment de la capitulation, n'avait plus que 4000 hommes, réfugiés au fond du fleuve, et entourés par 40.000 Anglais.

Il n'aurait d'ailleurs tenu ces jours derniers les Anglais en respect que pour permettre l'évacuation d'une partie de ses troupes et de sa grosse artillerie sur Bloemfontein et la ligne de défense du Transvaal. Cette évacuation s'opérait par petites fractions, traversant isolément les lignes anglaises, ce qui explique les dépêches de certains correspondants annonçant qu'un grand nombre de Boërs abandonnaient le général Cronje.

Ils sont maintenant autour de Bloemfontein où ils se concentrent pour la défense. Des renforts arrivent de tous les côtés et à chaque instant traversent la ville. Le *Daily News* annonce, d'après une dépêche de Lourenço-Marquez, que 5,000 Boërs ont quitté Ladysmith pour l'Etat libre.

La capture du général Cronje ne terminera donc pas la guerre. La situation des Boërs, sauf la perte de quelques milliers de soldats, est aussi forte que précédemment. La résistance opiniâtre du général boër a au moins donné le temps aux renforts de préparer la défense de Bloemfontein.

Les journaux du soir, d'ailleurs, reconnaissent que la campagne n'est pas finie pour cela et qu'il faudra encore plusieurs batailles avant que les républicains ne soient vaincus.

En même temps, ils ne cachent pas leur admiration pour le général boër, qui a pu tenir tête pendant si longtemps à des forces bien supérieures aux siennes, et ils ajoutent qu'il a eu raison de se rendre, car prolonger plus longtemps la résistance n'aurait pas été héroïque, mais criminel.

Félicitations à Lord Roberts et à ses troupes

Londres, 27 février. — La Reine a donné l'ordre, dès la réception de la dépêche du généralissime anglais, d'adresser une dépêche de félicitations à Lord Roberts et à ses troupes.

Dans les cercles militaires, on estime que maintenant les armées britanniques vont trouver devant elles des difficultés d'autant plus considérables qu'elles s'enfonceront plus avant sur le territoire ennemi.

Le Transvaal, dit-on, est comme une forteresse-montagne dont elles viennent à peine de prendre un côté du glacis, après en avoir été repoussés durant cinq mois. On se demande que sera le siège, l'assaut et les combats à l'intérieur une fois qu'elles y auront pénétré.

A la Chambre des Lords

Londres, 27 février, 5 heures 30 soir. — Chambre des Lords. — Lord Lansdown, ministre de la Guerre, annonce que le nombre des prisonniers boërs à Koodoosrand est d'environ trois mille hommes.

Le général Cronje et son secrétaire seront envoyés au Cap.

L'enthousiasme au Stock-Exchange

Londres, 27 février. — Il est impossible de décrire la scène qui s'est passée à l'ouverture du Stock-Exchange. Les cris dégénéraient en une frénésie. Toutes les rues avoisinant la Bourse anglaise retentissaient d'acclamations patriotiques et on eut dit que la scène ne dut jamais finir.

Acclamations pour lord Roberts, acclamations pour l'armée anglaise, acclamations pour le corps de la cité de Londres, acclamations pour les volontaires, acclamations pour la Reine. Les agents de change étaient littéralement hors d'eux-mêmes.

Jamais le Gold-Bure du Queen ne fut chauffé avec plus d'enthousiasme dans la salle de la Bourse par les agents de change en dépit de la loi.